



## Suspicion d'abus de faiblesse

-----  
Par stephbozz

Bonjour, suite au décès de ma grand mère en 2008, mon grand père qui est gravement malade c est remarié avec contrat de mariage, actuellement sa nouvelle femme le pousse a vendre un bien immobilier, peut t on faire bloquer l argent de la vente sur un compte, afin de conserver cet argent pour l'éventualité d un placement en maison médicalisée. Je suis la seule héritière de mon grand père, merci pour vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour  
peut t on faire bloquer l argent de la vente sur un compte

De son vivant,; une personne peut faire ce qu'elle veut, vous n'avez aucun pouvoir d'intervenir.  
Sauf a ce que le médecin atteste qu'il n'a pas toutes ces facultés et que vous obteniez le blocage souhaité auprès du juge des tutelles, ainsi que sa mise sous protection.